



2018-10-123-DEEJ

nomenclature: 7.10



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2018

OBJET : CONVENTIONS CAF – PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPASSE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPASSE, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES,

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ:

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
28 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 3
2 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de votants : 30



2018-10-123-DEEJ - CONVENTION PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE

Dans le cadre du transfert du territoire Tarnosien à la CAF des Landes, il convient de renouveler l'ensemble des conventions d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs « Adolescents », l'ALSH extra-scolaire Sport Vacances et les Parcours éducatifs.

Le dispositif décrit dans les conventions sus-citées permet, dans le respect du cadre imposé par la CNAF, de percevoir la Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour ces 3 activités organisées par la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante qui s'appliquera rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le règlement intérieur de la CAF,

Vu les conventions d'objectifs et de financement des trois activités ASRE, ALSH Ado, ALSH Extrascolaire

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CAF des Landes les conventions 2018-2021 d'objectifs et de financement pour les trois activités ASRE, ALSH Ado, ALSH Extrascolaire.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 4 octobre 2018

Le Maire